

## **Avis du Comité consultatif du secteur financier**

### **sur la sécurité des cartes de paiement**

#### **adopté à la suite de la présentation par la Banque de France du Rapport 2012 de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement**

Lors de sa réunion du 10 septembre 2013, le CCSF a pris connaissance avec grand intérêt du rapport de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement dont il salue la grande qualité statistique et d'analyse. À la suite de cette réunion, et apportant son soutien aux conclusions du rapport de l'Observatoire, le Comité a adopté l'Avis suivant :

- Le Comité se félicite de la maîtrise du niveau de la fraude en matière de cartes de paiement, et en particulier de la baisse pour la première fois du taux de fraude sur les paiements à distance (0,290 % en 2012 au lieu de 0,341 % en 2011), grâce à l'action de la Banque de France et de toutes les parties concernées.
  - Le CCSF rappelle que la carte de paiement constitue un moyen de paiement et de retrait hautement sécurisé mais qu'il importe de renforcer constamment tous les facteurs qui contribuent à la sécurité des cartes, lesquelles sont le moyen de paiement préféré des Français.
  - Le Comité soutient donc fermement les actions continues de sécurisation des paiements par carte menées par la Banque de France et les acteurs concernés. Celles-ci, comme le précise le rapport de l'Observatoire, doivent être poursuivies activement, en particulier pour généraliser progressivement l'utilisation des systèmes d'authentification renforcée de type 3D Secure (en particulier le code non rejouable ou code à usage unique) pour les paiements sur internet, notamment en ce qui concerne les transactions les plus risquées, ainsi que pour généraliser à travers le monde la sécurisation des retraits et transactions de paiement en proximité en adoptant le système dit EMV sur les cartes à puce.
  - Le CCSF encourage ainsi les e-commerçants à poursuivre le déploiement de dispositifs d'authentification renforcée du porteur de la carte chaque fois que cela est possible et pertinent.
  - Pour le Comité, il est essentiel, comme le rappelle le rapport de l'Observatoire, que le développement souhaitable des paiements sans contact s'accompagne d'un niveau de sécurité élevé de ces paiements.
  - Le CCSF rappelle également que tous les éléments de sécurisation de la carte doivent faire l'objet de la plus haute vigilance de la part des consommateurs, par exemple en composant le code confidentiel à l'abri des regards, en ne perdant jamais de vue la carte au moment du paiement ou en masquant le cryptogramme visuel (3 chiffres au verso de la carte).
  - Enfin, le CCSF souhaite que les actions de communication menées par la Banque de France et ses partenaires en 2012 pour renforcer la sécurité des paiements, notamment par carte, soient poursuivies autant que possible.
-